

Neuilly-sur-Seine,

le 11 juillet 2018

Chers parents,

Dans le cadre du Projet d'Établissement et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les élèves de Quatrième suivent chaque année une formation « Prévention au Secours Civique » de niveau 1 (PSC1).

Cette formation a pour finalité de permettre d'intervenir auprès de toute personne victime d'un étouffement, d'un saignement, d'une perte de conscience, d'une perte de conscience accompagnée d'un arrêt respiratoire, d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou de la peau.

La formation PSC1, **obligatoire pour tous les élèves du niveau Quatrième**, sera encadrée par Madame Gobillon et Monsieur Palluau qui détiennent une habilitation spécifique (PAE3).

D'une durée de 7 heures, cette formation s'organisera par groupes de dix élèves et sera répartie sur deux mercredis après-midi à compter du mercredi 7 novembre.

Les élèves qui auront suivi cette formation recevront le diplôme PSC1, devenu obligatoire pour l'obtention du permis de conduire.

Le coût total de cette formation est de 60 euros.

Avec nos sentiments dévoués,

Isabelle Ducellier

Responsable du Niveau Quatrième

- Pour les familles qui paient la scolarité par prélèvement, ne pas envoyer de chèque. Le service facturation indiquera les frais sur les prochaines factures.
 - Pour les familles qui paient la scolarité par chèque, attendre la facture pour régler la formation avec la scolarité.
-

Coupon-réponse PSC1 - Niveau Quatrième - A remettre à la Madame Gobillon le 4 septembre 2018

Je soussigné (e)parent de
....., ai bien pris connaissance de cette formation
obligatoire et autorise mon enfant à suivre la formation PSC1.

Date et signature
